

CAP-C des 03 et 04 octobre 2024

Cette 8ème CAP-C (Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires de catégorie C) de l'année, fût encore très chargée, avec 12 dossiers à examiner.

Ordre du jour :

- Examen d'une demande de sanction disciplinaire de 2ème Groupe ;
- Examen d'une demande de non titularisation ;
- Examen d'une demande d'insuffisance professionnelle ;
- Examens de 9 demandes de prolongations de stages.

Concernant un des sujets évoqués dans la DL de la **CGT**, le Président a souhaité dire un mot concernant les courriers adressés par la fédération **CGT** au DRH-MD, au Directeur de SRHC ainsi qu'à lui-même en qualité de Président de cette CAP.

Le Président fait donc part de sa compréhension vis à vis de cette démarche, rappelons-le, cela concernait l'exclusion d'une voix syndicale durant les votes dans les CAP-C de juillet et de septembre. En effet, il manquait un membre représentant les employeurs, et pour respecter la parité, une voix des OS a été supprimée. Pour la **CGT**, c'est inacceptable. Le Président rajoute que cela relevait d'un caractère exceptionnel qui n'avait pas vocation à perdurer, et a rappelé aux employeurs de l'importance d'y participer.

Le Président précise que toutes les DL feront l'objet de remontées afin de sensibiliser et d'alerter les différents organes administratifs concernés par les différents sujets évoqués qui ne relèverait pas forcément de la compétence de la CAP en elle-même, mais cela représente toutefois des points importants à tracer pour les agents.

Actuellement le sujet de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), comme d'autres sujets, reste très important pour la **CGT**. La PSC MINARM n'est pas acceptable en l'état et la **CGT** demande le retrait du caractère obligatoire de cette mesure qui représentera un coût financier très important pour des familles monoparentales par exemple.

Rappelons que les CAP restent des vraies instances « de terrain » au plus proche des personnels, une raison de plus pour consolider le dialogue social qui se fait en son sein.

La **CGT** tient à rappeler la montée en puissance des CAP dans le format issu de la dernière réforme de la Fonction Publique ; Rappelons que la **CGT** était opposée à cette réforme ramenant de 47 à 4 CAP.

Malgré cette énorme économie d'échelle, force est de constater que les moyens alloués au fonctionnement des CAP tant du côté administratif que du côté syndical, ne sont manifestement pas au rendez-vous. Les moyens en général restent pauvres sur bien des aspects.

Les instances pour les catégories C sont surchargées avec un fonctionnement en mode « dégradé » qui n'est satisfaisant pour personne et non durable. Cela étant dit, certains problèmes pourraient être réglés facilement comme équiper tous les élus d'un Smobi/Token ou encore un badge permanent d'accès attendu depuis janvier 2023 malgré la délivrance des documents demandés.

Dorénavant tout le monde s'accorde à dire qu'à ce niveau, certains blocages relèvent vraiment d'un problème de personne et non pas de méthode.

Cette année encore une CAP SPECIALE « marathon spécial CREP » devra certainement être réalisée avant la fin de l'année afin d'examiner les 60% des dossiers de demande de révision de CREP en attente. Parfois malheureusement, la **CGT** constate que les problématiques de ces dossiers relèvent plus, là aussi, de problèmes relationnels qui pourraient être largement évités par un dialogue intelligent et de qualité entre l'agent et son notateur. La **CGT** rappelle que le moment du CREP doit rester un dialogue et non un espace de règlement de compte débridé comme cela peut parfois se produire.

Afin d'améliorer les conditions d'exercice de certaines CAP des catégories C, il serait peut-être intéressant d'étudier le rajout de créneaux de date pour les CAP des C. C'est mathématique puisqu'il s'agit de la population la plus représentée au Ministère. Ponctuellement et en fonction des charges sur les autres catégories, ne pourrait-on pas imaginer d'adapter la fréquence en fonction des besoins ?

Le dossier disciplinaire quant à lui concernait une personne handicapée qui était présent accompagné d'un témoin et d'un accompagnant durant cette CAPC, la DRH-MD a recadré la demande de sanction disciplinaire vers du 2eme groupe ; Dans un premier temps, une demande de sanction de 4eme groupe était partie depuis l'établissement mais largement surévaluée dans le niveau de sanction au vue des éléments factuels du dossier présenté.

Toutefois le Président rappelle qu'un personnel ayant un handicap n'est pas forcément obligé de le signaler car cela relève du domaine médical.

Le Président indique également que les personnes handicapées doivent être traitées comme tout autre agent sans bénéficier en cas de problème d'un « collier d'immunité » qui pourrait exempter du devoir d'exemplarité et des obligations demandé à tout agents public.

Un des dossiers de prolongation de stage avant titularisation relevait d'une consommation manifestement excessive d'alcool sur le lieu de travail lors d'un moment de convivialité.

Un nouveau dossier d'insuffisance professionnelle a été examiné, c'est la deuxième fois que la CAP doit se prononcer avec cette qualification. L'aspect involontaire des insuffisances relevées à une nouvelle fois été retenu et de surcroit reconnu par la personne elle-même qui se projette désormais sur d'autre projet professionnel en dehors du Minarm.

Depuis la mise en place du nouveau format de FDLIGNE, il s'avère que de nombreux dysfonctionnements s'amplifient, pénalisant très largement administrateurs comme administrés ; Cela se traduit essentiellement par des retards de remboursements et des dossiers perdus à refaire. Le Président indique que ce problème récurrent est inhérent au CIMOB de Lille.

Petite précision complémentaire, la liquidation se fait physiquement sur Brest et le nouveau logiciel FD LIGNE 2 remplace le FD LIGNE 1, la passerelle entre les 2 systèmes comporte de nombreux BUG informatiques rallongeant la durée de traitement des dossiers pouvant multiplier le temps par 3 ou même 4 selon la complexité des demandes. Les personnels chargés de la liquidation pour les remboursements avaient encore 45 000 dossiers en attente de traitement il y a 15 jours. Comment de telles situations peuvent advenir ? C'est invraisemblable. Toutefois, on peut continuer de se rendre compte que les Systèmes Informatiques du Ministère continuent malgré les différents « couacs » survenus par le passé !

Prochaine CAP C prévue en Semaine 45/2024



263 rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex
01 55 82 89 16 - trav-etat@cgt.fr
FB : FNTÉ- CGT Fédération Nationale des Travailleurs de l'État



CAP C des 3 et 4 octobre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis pour la 8ème Commission Administrative Paritaire (CAP-C) de l'année où 12 dossiers sont à l'ordre du jour.

Les représentants du personnel élus des différentes organisations syndicales (OS) représentatives sont toujours en attente du badge permanent d'accès au Fort de Montrouge (Arcueil) et ce, depuis début janvier 2023. A suivre...

Certains représentants du personnel sont également toujours en attente de Smobi/token pour pouvoir travailler.

Ce format de CAP-C a été calibré par la dernière réforme de la Fonction Publique (FP) faisant passer de 47 CAP auparavant à 4 aujourd'hui.

Il est tout de même important de rappeler une nouvelle fois, que la **CGT** s'était opposée à cette réforme néfaste.

La **CGT** a adressé un courrier au DRH-MD, au Directeur de SRHC et à vous-même en qualité de Président de la CAP pour dénoncer le manque de parité de la part des représentants de l'administration, que notre CAP a vécu en juillet et septembre et actant de facto l'exclusion d'une voix syndicale.

Tous ces problèmes récurrents et non réglés ne permettent pas vraiment d'avoir une image positive de notre institution, encore moins d'être attractif afin de recruter et de fidéliser.

D'ores et déjà, il semblerait, que malgré le rythme soutenu du travail déjà effectué, 50 dossiers sont en attente d'examen, mais aussi ce serait 60% des demandes de révisions de CREP qui resteraient à examiner avant la fin de l'année.

En l'état actuel des choses, autant du côté administratif que du côté syndical il sera difficile d'absorber plus de dossiers avec les moyens donnés à ce jour.

Concernant la Protection Sociale Complémentaire (PSC) :

La **CGT** demande une renégociation des tarifs HARMONIE Mutuelle avec prise en charge par l'employeur de l'ensemble des ressortissants actifs, retraités et leur famille.

Une Loi de Programmation de 413 milliards d'euros permet un financement supplémentaire du Ministère pour ses agents.

A ce stade la **CGT** demande la suppression du caractère obligatoire de la mutuelle du MINARM.

La **CGT** revendique également une prise en charge par le MINARM de la cotisation des enfants en situation de handicap.

La **CGT** rappelle toutefois son attachement à une protection sociale intégrale avec un « 100% SECU » sans devoir faire appel à des mutuelles privées dont les tarifs évoluent constamment à la hausse afin de pallier aux désengagements liés à la politique imposée à notre sécurité sociale ; une privatisation en quelque sorte de notre système de santé.

Une pétition **CGT** sur la PSC et des mobilisations sont justement en cours dans toute la France afin de rappeler l'importance et l'urgence du sujet car de près ou de loin, in fine, tout le monde est concerné par ce sujet.

Sans transition nous voici donc avec un nouveau gouvernement suite à la « clarification » où le maître mot est malheureusement désordre, désordre, désordre.

Pour la **CGT**, l'abrogation de la dernière réforme des retraites et l'augmentation du point d'indice restent des objectifs réalistes et toujours d'actualité.

Autre actualité rampante, les restructurations/transmutations qui continuent sans relâche dans notre ministère malgré le budget alloué.

En conclusion, beaucoup de problématiques évoquées dans cette DL ont une même origine : l'argent.

Où faire les économies ?

Rappelons une réalité, l'État n'est pas un ménage « lambda » français. Faire ce raccourci ou ce parallèle simpliste comme un bon nombre veulent nous le faire croire n'est pas pertinent, ni sérieux voire déconnecté de la réalité économique dans laquelle nous évoluons.

La dette est donc « un non sujet » qui revient de façon cyclique pour à chaque fois justifier une politique d'austérité contre l'intérêt général et les services publics.

Nous vous remercions de votre attention.

